



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 décembre 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 5 décembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Patrick Vaineau, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

Envoyé en préfecture le 14/12/2017
Reçu en préfecture le 14/12/2017
Affiché le 18/12/2017
Réf. : 2017-2018-2019-2020-2021-2022-K8-DE

8. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) **EXERCICE 2018**

Exposé :

Par courrier en date du 31 octobre 2017, Monsieur le Préfet du Finistère a notifié aux communes les conditions d'éligibilité des projets d'équipements à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2018, en précisant les catégories d'opérations prioritaires pour l'obtention de cette aide financière.

Le taux de subvention peut varier de 20 à 50% par opération (HT), avec un plafond de montant de subvention par opération de 400 000€.

La Ville de Quimperlé étant éligible à cette dotation au titre de l'exercice 2018, il est proposé de solliciter la DETR et de présenter les dossiers suivants :

Opérations relevant d'une priorité 1 – projets par ordre de priorité :

- 1. Maison des services publics : 1 745 304€ HT
- 2. Déconstruction de bâtiments dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de revitalisation de centre-bourgs : deux immeubles rue de Mellac : 70 000 €HT
- 3. Aménagement de sécurité Rue du Couëdic entre la rue de Quimper et le giratoire des bonnets rouges : 83 055€ HT

Avis favorable de la commission des finances et de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 6 décembre 2017

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

